



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – Le 05/11/2006 – 09 :07

DONAT VIDAL-REVEL

Bonjour Louis SCHWEITZER.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

DONAT VIDAL-REVEL

Alors vous nous reprenez ce matin de Bernard, Bernard qui est un athlète de haut niveau et qui veut devenir professeur d'Education Physique et Sportive, d'EPS.

LOUIS SCHWEITZER

Oui. Bernard est en effet un athlète de haut niveau, c'est un excellent sportif et il aime la pédagogie. Le problème, c'est qu'il a un petit handicap auditif, il a un tympan de l'oreille abîmé, et du coup il n'a pas le droit de se baigner ou de plonger dans une piscine.

DONAT VIDAL-REVEL

Et en quoi est-ce un problème pour devenir prof ?

LOUIS SCHWEITZER

Il y a une règle dans l'Education nationale qui dit que tous les professeurs d'éducation physique doivent avoir un brevet de secouriste de natation, pour accompagner les enfants à la piscine. Et donc, on dit à Bernard : " non, vous n'avez pas le droit de présenter le concours d'éducation physique ". Bernard alors essaie une autre voie, il veut présenter l'examen spécial réservé aux personnes handicapées. Mais là, on lui fait la même objection.

DONAT VIDAL-REVEL

Il faut encore ce fameux brevet de sauvetage aquatique ?

LOUIS SCHWEITZER

Absolument. Cela est écrit dans un décret, ce n'est pas contesté. Il n'est pas contesté non plus que Bernard a toutes les aptitudes, reconnues par un médecin, pour être professeur d'éducation physique.

DONAT VIDAL-REVEL

Donc on est dans une impasse ?

LOUIS SCHWEITZER

On est dans une impasse. A ce moment-là, Bernard saisit la HALDE, on est à l'automne 2005. Et le Collège de la HALDE dit : " il faut changer le décret qui interdit aux personnes qui ne peuvent pas plonger, de devenir professeur d'éducation physique ". Il y a un principe général posé par la loi qu'il faut faire des aménagements appropriés, pour permettre à des personnes handicapées de travailler normalement.

DONAT VIDAL-REVEL

Alors que dit le ministère ?

LOUIS SCHWEITZER

Le ministère ne bouge pas. Or, il nous paraît évident que ce n'est pas très compliqué à gérer. Il suffit de dire que quand les enfants vont à la piscine, un autre professeur remplacera Bernard, quitte à ce que Bernard remplace cet autre professeur à une autre heure où il n'y a pas de piscine...



DONAT VIDAL-REVEL

Ou alors qu'on l'accompagne...

LOUIS SCHWEITZER

Enfin, ce ne sont pas des choses très compliquées...

DONAT VIDAL-REVEL

On ne passe pas sa vie à la piscine en plus, quand on est à l'école.

LOUIS SCHWEITZER

Ce ne sont pas des choses très compliquées à régler. Il reste que l'administration de l'Education nationale fait la morte, elle ne bouge pas, elle ne veut pas changer sa position. Et la seule possibilité qui reste à la HALDE, c'est de publier un rapport spécial au Journal Officiel de la République française.

DONAT VIDAL-REVEL

Ça sert à quoi ?

LOUIS SCHWEITZER

Eh bien ! ça sert à pointer le doigt sur quelque chose qui ne va pas et qu'on ne veut pas corriger.

DONAT VIDAL-REVEL

Et c'est ce que vous avez fait ?

LOUIS SCHWEITZER

C'est ce que nous avons fait. Nous avons publié ce rapport au Journal Officiel, et j'espère que la publicité que nous donnons à cette affaire fera que l'administration traitera effectivement le problème de Bernard qu'elle a refusé de traiter.

DONAT VIDAL-REVEL

Ça a un nom ça non, dans les pays anglo-saxons ?

LOUIS SCHWEITZER

Dans les pays anglo-saxons, on appelle ça " name and shame ", ça veut dire pointer du doigt et dire " vous n'avez pas honte de faire ça ".

DONAT VIDAL-REVEL

Et blâmer.

LOUIS SCHWEITZER

Blâmer.

DONAT VIDAL-REVEL

Merci Louis SCHWEITZER. Je vous redonne l'adresse de la HALDE, c'est 11 rue Saint-Georges à Paris, dans le 9^{ème} arrondissement. FIN{